

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 8 octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	14
Nombre de présents	10

Date de convocation : L'an deux mille dix huit
2 octobre 2018 et le 8 octobre 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
15 octobre 2018

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Lionel AZEMAR - Maryline JAMIN-Christèle JACKIEWICZ-Vincent ROUILLET-Jean-François PATTE- Christelle MARTINEZ MINATI- Nathalie FRIQUART-Florence SORAT-David VALETTE

Excusés : Lionel PERRET, Edgard PAYRASTRE, Sandrine RAMES, Charlène GRABIE

Procurations : Lionel PERRET a donné procurat ion à Laurence KLEIN- Edgard PAYRASTRE a donné procurat ion à Nathalie FRIQUART – Sandrine RAMES a donné procurat ion à David VALETTE, Charlène GRABIE a donné procurat ion à Laurence KLEIN

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS :

N° 2018-34- OBJET : Acquisition d'une parcelle par la commune

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de la RD 1, Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'acquérir une parcelle de 50 m² appartenant à M. et Mme Sacareau au niveau de l'intersection du chemin du Touron et de la RD 1.

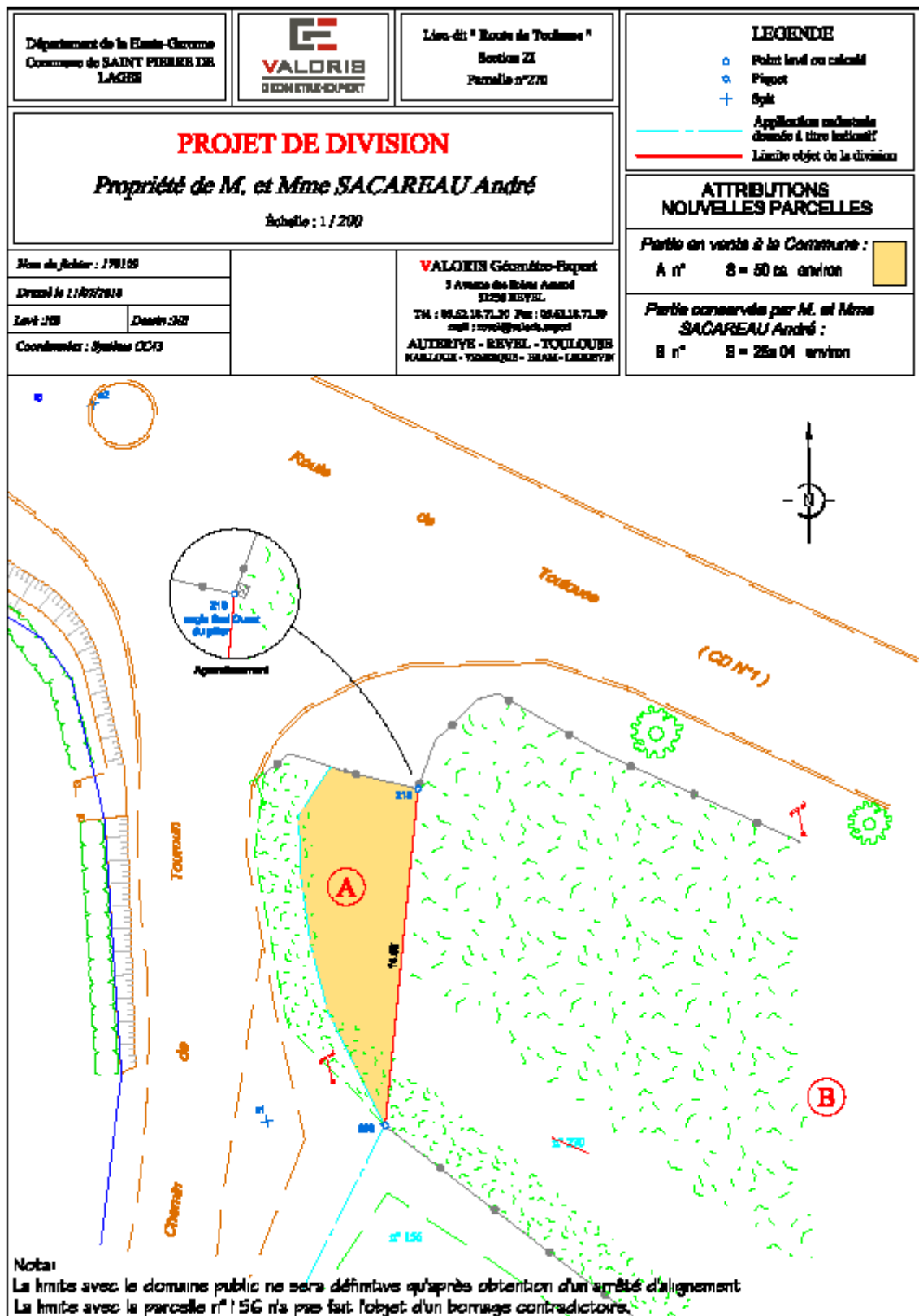
Cette parcelle correspond à une partie de la parcelle ZI 97 qui a été divisée. Madame le Maire précise que le document d'arpentage qui permettra de nommer la parcelle n'a pas encore pu être établi. Etant donné le caractère urgent des travaux d'aménagement, un compromis de vente a été établi entre la commune et M. et Mme Sacareau.

L'acquisition de cette parcelle par la commune se fera au prix de 500 €. Cependant, d'un commun accord avec M. et Mme Sacareau, le prix de vente sera converti en l'obligation, par la commune, de réaliser un nouvel accès carrossable permettant à M. et Mme Sacareau d'accéder à la voie publique (chemin du Touron) depuis le solde de la parcelle.

Le projet de division sera annexé à cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité :

- D'acquiescer la parcelle de 50m² de M. et Mme Sacareau dans les conditions précédemment citées.



N° 2018-35- OBJET : Désignation d'un membre suppléant au sein de la CLECT
« Terres du Lauragais »

Considérant la décision d'installation d'un membre suppléant par commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes des « Terres du Lauragais », et du conseil communautaire le 24 septembre 2018, il convient de procéder à la désignation d'un membre suppléant de la commune.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la décision de la CLECT du 29 juin 2018, fixant le nombre de représentants suppléants de chaque commune à 1 au sein de la CLECT,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24.09.2018, fixant le nombre de membres de la CLECT a 58 membres titulaires et 58 membres suppléants,

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire un représentant suppléant

Est candidat : Jean-François PATTE

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité :

Monsieur Jean-François PATTE est élu au poste de suppléant au sein de la CLECT de la communauté de communes des Terres du Lauragais.

II – SUJETS SOUMIS A DISCUSSIONS :

Commission urbanisme :

La réunion avec les personnes publiques associées (PPA) a permis aux organismes (SCOT, SMEA, DDT, SDEHG, sécurité incendie...) de s'exprimer sur le projet de révision du PLU. Le dossier a reçu un avis favorable unanime de la part des PPA.

Monsieur Jean-François PATTE souligne que certains éléments ont été discutés lors de la réunion, notamment concernant la réserve d'eau située à l'entrée du village. Cette dernière est actuellement en capacité suffisante d'approvisionnement mais est à surveiller compte tenu de l'évolution démographique de la commune. Un nouveau château d'eau devrait être construit d'ici 6 ans.

Concernant l'assainissement de l'OAP village, la pompe de relevage de ce dernier sera directement reliée à la station d'épuration sud du village. A l'heure actuelle, cette station dispose d'une capacité plus que suffisante pour le raccordement de l'OAP.

D'autres aspects ont été évoqués lors de la réunion comme les emplacements des bornes incendies, des remarques sur les hauteurs des clôtures ou encore concernant le nombre de logements sociaux. Sur ce dernier point, la municipalité souhaite que la commune dispose à minima d'une trentaine de logements sociaux, malgré le fait qu'il n'y ait pas d'obligation légale (seuil obligatoire de 25 % pour les communes de plus de 3 500 habitants).

Toujours sur le sujet des logements sociaux, Madame le Maire informe le conseil que la Cité Jardins devrait démarrer la construction des logements sociaux aux balcons du Touron fin 2018/début 2019. 16 logements sociaux sont prévus, à noter que l'ancienne Cité Jardins en dispose de 21. Il a été décidé que la zone dans laquelle se trouve la Cité Jardin demeurera, quoi qu'il arrive, destinée à accueillir des logements sociaux.

Monsieur PATTE termine le compte rendu de la réunion PPA en indiquant que le PLU sera présenté par Madame SERVAT (cabinet Paysages) en conseil municipal le 29 octobre 2018. Suite à cette présentation, le nouveau PLU sera soumis à enquête publique pour une durée de 3 mois.

Madame le Maire précise au conseil que la Communauté de Communes des Terres du Lauragais va débiter le contrôle des assainissements autonomes début 2019. Une réunion publique sera programmée début décembre afin d'expliquer les procédures aux propriétaires concernés. Les habitations situées dans le nouveau périmètre concerné par l'assainissement collectif auront un délai de 2 ans pour se raccorder. Le coût du raccordement est estimé à 1000€ si le boîtier est existant, 2.800 € si le boîtier n'est pas posé. L'agence publique de l'eau devrait proposer des subventions pour accompagner les rénovations des dispositifs d'assainissement autonome.

Madame Nathalie FRIQUART souligne la présence d'odeurs désagréables au niveau de l'entrée de l'école. Le SMEA sera contacté et interviendra si cela s'avère nécessaire.

Commission entretien des bâtiments et des espaces verts :

Monsieur David VALETTE informe le conseil de la réception des travaux du parking de la Cité Jardins. De nombreux dégâts d'orages ont été recensés sur tout le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, qui a dédié une grande partie de l'enveloppe du Pool Routier au nettoyage et à la réhabilitation des routes, notamment sur la commune de Gardouch, particulièrement touchée.

Des arbres sont tombés sur la commune et aux alentours, notamment au niveau de la frontière avec la commune de Drémil Lafage (compétence de Toulouse Métropole).

Les arbres tombés appartenait à Monsieur DE LACHADENEDE et Monsieur ALBOUY. Madame le Maire précise qu'elle demandera à ces personnes d'établir un diagnostic dans le but de prévenir la chute d'autres arbres susceptibles de tomber sur la voirie.

Madame le Maire évoque la demande de Terres du Lauragais visant à mettre en place la gestion du Pool Routier en Pot Commun. Les subventions attribuées par le Conseil Départemental sont actuellement différentes selon les communes. La gestion en pot commun, permettrait un système de fonctionnement avec des taux de subventionnement identiques pour tous, soit plus égalitaire. La mise en place de ce mode de fonctionnement nécessite, l'avis favorable de la majorité des communes. Madame le Maire est favorable à ce nouveau système.

Madame Christelle MARTINEZ MINATI fait part au conseil de la levée de réserves des travaux du parking et de la sécurisation de l'école.

Un appel d'offres va être lancé concernant les travaux d'aménagement de la RD 1 au niveau du chemin du Touron et du lotissement Monplaisir, pour un commencement des travaux planifié mi-janvier/début février. Suite aux travaux, une zone 30 sera définie par arrêté municipal.

La commission d'appel d'offres et le CAUE ont reçu 3 candidats pour le marché de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes communale. Les 3 candidats ont fait des propositions intéressantes. La commission d'appel d'offres fera son choix très prochainement.

Madame le Maire rappelle que le projet rentrera dans le cadre de l'opération régionale des bâtiments NoWatt en Occitanie.

Le permis de construire lié au projet devrait être établi en début d'année 2019, pour un projet qui devrait être livré en mars 2020.

Madame MARTINEZ MINATI informe le conseil qu'un nouvel agent technique sera recruté avant la fin de l'année.

Commission aux affaires scolaires :

Dans le but d'améliorer les relations entre la municipalité et l'équipe enseignante, une réunion de conciliation, organisée par l'inspection académique, est prévue le lundi 15 octobre 2018. L'inspecteur de circonscription fera état des décisions prises lors du RDV entre Madame le Maire, M Perret et la directrice adjointe académique. La directrice de l'école, le directeur du centre de loisirs, les délégués des parents d'élèves ainsi que la municipalité sont conviés à cette réunion.

Madame le Maire précise que la directrice sera désormais accompagnée de l'inspecteur de circonscription ou d'un collaborateur lors des conseils d'école. L'inspecteur cosignera également tous les courriers rédigés par la directrice. La Directrice sera accompagnée de la conseillère pédagogique au sein du groupe de travail sur le PEDT. Enfin la conseillère pédagogique fera un diagnostic de la question de la sécurisation de l'enceinte scolaire en présence d'un élu et de la directrice.

Madame le Maire rapporte au conseil que le PEDT actuel (Madagascar) a pu être prolongé pour une durée de 1 an, grâce au travail des élus de la commission scolaire et du directeur du périscolaire. Cette prolongation permet à la municipalité de bénéficier d'un fond d'amorçage de 10 000 €, indispensable au maintien de l'ALAE. A ce titre, Madame FRIQUART informe le conseil que le centre jeunes cuisinera des nems qui seront vendus sur le marché.

Sujets divers :

La municipalité a décidé de ne pas fêter Halloween cette année, suite aux faibles fréquentations de la manifestation de l'an passé. Madame le Maire souhaite cependant réitérer l'expérience dans les années à venir, en proposant des activités attractives qui demeurent à déterminer.

Le **repas annuel des aînés aura lieu le samedi 15 décembre 2018**. Un repas sera également organisé avec le comité des fêtes, mais la date reste à définir. Le pot de fin d'année des agents municipaux devrait avoir lieu fin décembre.

Une réunion sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire sera organisée le jeudi 25 octobre 2018 à Villefranche de Lauragais.

Madame FRIQUART rappelle au conseil que le dernier **concert annuel de Maestria aura lieu le vendredi 19 octobre 2018 à Drémil Lafage**. La municipalité souhaite poursuivre l'organisation de ce type d'événement en 2019, Madame FRIQUART travaille actuellement sur l'organisation d'un nouveau concert de Gospel à l'église.

Monsieur Vincent ROUILLET rappelle que le **téléthon aura lieu le samedi 8 décembre 2018** sur la commune. Une réunion relative à l'organisation de l'événement se déroulera à la mairie le 18 octobre 2018.

Madame JAMIN informe le conseil que l'association « Recyc livre » dispose désormais d'une antenne sur Toulouse. L'association peut venir chez les particuliers afin de récupérer les livres dont ils n'ont plus l'utilité. L'association revend alors les livres et reverse les bénéfices aux associations écologiques sociales et solidaires.

Madame le Maire évoque la possibilité de mettre à disposition une boîte à livres sur la commune.

La séance est levée le lundi 8 octobre 2018 à 23H20.

Le prochain Conseil aura lieu le 29 octobre 2018 à 20h30

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2018-34- OBJET : Acquisition d'une parcelle par la commune

**N° 2018-35- OBJET : Désignation d'un membre suppléant au sein de la CLECT
« Terres du Lauragais »**

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	Absent- Procurat ion donnée à Laurence KLEIN
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlene	Conseillère Municipale	Absente- Procurat ion donnée à Christelle MARTINEZ MINATI
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	Absente- Procurat ion donnée à David VALETTE
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	Absent- Procurat ion donnée à Nathalie FRIQUART
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	